



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**1322 - Restructuration et réhabilitation  
de logements sociaux**

**Adaptation de logements locatifs  
sociaux à la perte d'autonomie**

**Rapport n° CP/2011/293**

**Service gestionnaire :**  
Direction de l'habitat

**Résumé :**

Le présent rapport concerne la demande d'aide financière présentée par OPUS 67 concernant la réhabilitation de logements locatifs sociaux par l'aménagement de 25 logements pour des locataires en perte d'autonomie.

Par délibération en date du 25 juin 2007, l'assemblée départementale a décidé d'expérimenter à partir du 1er juillet 2007, avec deux bailleurs sociaux (OPUS 67 et CUS-HABITAT) un dispositif de soutien à l'adaptation de logements sociaux à la perte d'autonomie et/ou au handicap. Ce dispositif a été élargi en 2009 à la SIBAR puis à Obernai habitat et à Domial en 2010.

La subvention départementale s'élève à 40 % des travaux d'adaptation de ces logements, plafonnée à 2 300 € sur le territoire de la CUS et à 4 000 € sur le reste du territoire départemental.

Il s'agit d'un soutien départemental spécifique à ces bailleurs HLM réalisant des travaux de réhabilitation de leur parc (dans le cadre d'une opération financée en PALULOS – prime à l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale- ou éligible à la PALULOS) ou d'aménagement de logements intégrant des équipements pour le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et/ou handicapées.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous soumettre, sur l'état ci-joint, la demande présentée par OPUS 67 et représentant une subvention d'un montant total de 44 705 Euros pour l'aménagement de 25 logements sociaux pour des locataires en perte d'autonomie, conformément à la convention de partenariat en vue du maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap, signée entre le Conseil Général du Bas-Rhin et OPUS 67 le 17 mars 2008.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34019	204-204178-72	286 600,00 €	286 600,00 €	44 705,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de*

*44 705 € à OPUS 67 pour l'aménagement de 25 logements sociaux pour des personnes en perte d'autonomie, conformément au tableau ci-annexé.*

*Elle approuve par ailleurs la convention d'attribution de subvention et de réservation de logements dans le cadre du dispositif « HANDILOGIS 67 » à intervenir entre le Département et OPUS 67, et autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 15/04/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL